

# Première évaluation intermédiaire des comptes 2012 de l'Etat

## Résultat prévisionnel proche du budget

La première évaluation intermédiaire des comptes 2012 montre une légère dégradation du résultat du compte de fonctionnement. Le déficit du compte de fonctionnement budgété à 17,3 millions se détériore à 25,2 millions. Les charges restent malgré tout bien maîtrisées et leur légère augmentation par rapport au budget (+18,2 millions ou 0,9%) est principalement liée à l'augmentation des subventions à l'aide matérielle. Les revenus sont pratiquement conformes au budget (+10,3 millions de francs ou 0,5%). La réforme de la fiscalité des personnes morales poursuit ses effets positifs (+7,5 millions) même si ces derniers étaient déjà largement anticipés dans le budget. Par contre, les recettes sur l'impôt des personnes physiques continuent à se tasser. Elles baissent de 5 millions par rapport au budget. Les investissements nets se montent à 59,3 millions et sont en ligne avec le budget qui prévoyait une enveloppe de 60,5 millions. A ce stade, les mécanismes du frein ne sont que partiellement respectés. Le degré de couverture des revenus déterminants est de 1,3% et donc inférieur à la limite maximale de 2%. Par contre, le degré d'autofinancement s'élève à 59,7% alors que le mécanisme impose une limite minimale de 70%.

### Recettes fiscales conformes aux attentes

La réforme de la fiscalité des entreprises continue de produire des effets très positifs. Ainsi, le budget, qui prévoyait un montant de 154 millions soit déjà une augmentation de plus de 40% par rapport à la moyenne des années 2005 à 2009, sera dépassé de quelques 7,5 millions pour s'inscrire à 161,5 millions. Ces perspectives attendues doivent conforter la population neuchâteloise du choix positif et important qu'elle a fait lors de la votation de juin 2011 et du bien fondé de la stratégie que poursuit le Conseil d'Etat.

Les impôts sur les personnes physiques présentent malheureusement une évolution moins réjouissante. Le tassement constaté dans les comptes 2011 (-8,5 millions ou 1,2% par rapport au budget 2011) se poursuit en 2012. Alors que le budget tablait sur des recettes de 728 millions, la première prévision a été arrêtée à 723 millions, soit une baisse de 5 millions ou 0.7%. La réforme récemment approuvée par le Grand Conseil devrait permettre de stopper l'exode fiscal et la fuite des richesses hors du canton. Cet effet ne sera toutefois pas immédiat et le Conseil d'Etat s'attend encore à quelques années difficiles avant que la révision ne porte ses fruits.

## **Charges en légère hausse**

Les charges restent bien maîtrisées. Leur légère augmentation (+18,2 millions ou 0,9%) est principalement liée aux subventions à l'aide matérielle qui augmentent de quelques 12,2 millions, dont 7,4 millions à la charge des communes. Cette hausse est due aux effets de la 4<sup>ème</sup> révision de la loi fédérale sur l'assurance chômage et invalidité (LACI). En effet, de nombreux chômeurs, qui bénéficiaient précédemment des prestations de la LACI, ont vu leur droit aux aides diminué et l'assistance est aujourd'hui reportée sur l'aide matérielle dont la charge est partagée entre l'Etat et les communes.

L'augmentation des charges est également la conséquence du refus par le peuple neuchâtelois de la loi sur l'approvisionnement en électricité (LAEI) et la non perception de la redevance. Afin de tenir les engagements déjà pris à ce jour, l'Etat a dû se résoudre, de manière provisoire et pour l'année 2012 uniquement, à prendre à sa charge la contribution au fonds de l'énergie de 4,8 millions.

Finalement, le secteur de l'orthophonie connaît une augmentation des coûts inquiétante depuis quelques années et le budget sera dépassé de quelques 2,6 millions pour s'établir à environ 10 millions. Des mesures ont été mises en œuvre pour stabiliser les charges à hauteur de ce plafond.

## **Utilisation optimale de l'enveloppe des investissements**

Les investissements nets se montent à 59,3 millions au lieu de 60,5 millions inscrits au budget. Ils font l'objet d'un suivi très étroit par la commission des investissements de l'Etat, instaurée en mars 2012 par le Conseil d'Etat. Ainsi, certains projets présentaient des retards et leurs tranches de paiement prévues ont pu être réaffectées à d'autres investissements qui ont ainsi été accélérés par rapport à la planification initiale. Le Conseil d'Etat s'assure ainsi d'une utilisation optimale de l'enveloppe.

## **Appréciation du Conseil d'Etat**

Le résultat prévisionnel est donc proche du budget. Ce dernier se situait déjà proche des limites du frein à l'endettement, notamment en ce qui concerne la limite minimale d'autofinancement fixée à 70%. La première prévision, légèrement dégradée par rapport au budget, ne respecte donc que partiellement les limites puisque le degré d'autofinancement s'est réduit à 59,7%.

Le Conseil d'Etat entend maintenir l'enveloppe des investissements au minimum à 60 millions. Il doit donc veiller à réduire le déficit du compte de fonctionnement. Sa stratégie est très restrictive en matière de crédits supplémentaires. Seuls les crédits compensés par des diminutions de charges ou augmentation de revenus sont accordés. Le Conseil d'Etat entend poursuivre cette approche et a demandé aux départements une extrême rigueur dans leurs dépenses d'ici à la fin de cette année. Il reste confiant quant au respect des limites du frein à l'endettement au moment du bouclage.

### **Pour de plus amples renseignements:**

**Thierry Grosjean, conseiller d'Etat, chef suppléant du DJSF, tél. 032 889 68 00.**

**Nicolas Gigandet, chef du Service financier, tél. 032 889 64 10.**

Neuchâtel, le 17 août 2012